

Rapport du postulat de M. le Conseiller Victor Allamand Intitulé «pour le prolongement de l'allée de la Petite-Prairie»

Nyon, le 30 mars 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé pour étudier le postulat de M. le Conseiller Victor Allamand, soutenu de Mme la Conseillère Doris Uldry et de MM. Giovanni Alessandro, Jacky Colomb, Pierre Girard et Jacques Hahnart sur le prolongement de l'allée de la Petite-Prairie.

La commission a siégé le 8 mars avec la présence de :
David Weaver (en remplacement de Jean-François Füglistner), Victor Allamand, Yvan Rytz, Helder De Pinho, Sadik Krasniqi, Christian Perrin et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur)

Madame la Municipale Élisabeth Ruey-Ray en charge de la Mobilité et de M. Philippe Ruegg, architecte et urbaniste étaient également présents.

M. Ruegg est le chef de projet de la RDU pour les communes d'Eysins, Nyon et Prangins, sous la direction politique du GROFIL (groupe de pilotage). M. Ruegg est en poste depuis novembre 2013 pour un mandat de 5 ans.

CONTEXTE

La démarche du postulant est dans la crainte de l'enlisement du dossier de la RDU, et de ne pas voir le projet se réaliser d'ici 20 à 30 ans.

La proposition de réaliser une partie du tronçon (section depuis la Petite-Prairie à la rte de Duillier) étant de faire en sorte que la Municipalité prenne ce dossier rapidement en main, sans attendre l'achèvement de toute la réalisation de la route de desserte urbaine.

DISCUSSIONS

En accord avec le président de la commission, Mme la Municipale Ruey-Ray propose de présenter le projet RDU en état à la fin 2015.

M. Philippe Ruegg étant en charge de la conduite du mandat pour les communes d'Eysins, Nyon et Prangins, ce dernier présente à la commission une photographie de l'état d'avancement du projet de la RDU.

Cette présentation a permis au postulant et à la commission de mieux comprendre l'ensemble des enjeux et études / discussions en cours.

Les membres de la commission remercient la Municipale et le chef de projet pour la présentation qui a été faite et aux réponses orales des différentes questions posées durant cette présentation.

CONCLUSIONS

La présentation faite devant la commission met en avant un état des lieux précis sur l'avancement du projet. La commission, unanime, demande au Conseil de renvoyer le présent postulat à la Municipalité afin que ce dernier transmette, dans les détails, l'état d'avancement de ce projet.

Le rapport attendu permettra aux Conseillères et Conseillers de se faire une idée précise, et certainement pertinente des travaux en cours.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat « pour le prolongement de l'allée de la Petite-Prairie »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide: de renvoyer à la municipalité ledit postulat.

La Commission :

David Weaver
Victor Allamand
Helder De Pinho
Christian Perrin
Yves Gauthier-Jaques (président - rapporteur)